

Les gestionnaires de fonds excluent les entreprises qui ne respectent pas les normes et standards énoncés dans le Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les conventions associées et traités (y compris ceux de l'Organisation internationale du travail). Les gestionnaires de fonds ont leurs propres modèles et outils.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les gestionnaires de fonds ont pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans leur stratégie d'investissement selon les critères décrits dans la question précédente.

Un rapport consacré aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est disponible sur les sites web des gestionnaires des fonds sous-jacents. La liste des gestionnaires de fonds sous-jacents (et leur pondération au 31/12/2024) est disponible à la question suivante : « Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ? ».

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2024

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|--|---------|------------|------------|
| Vontobel Fund Global Environmental Change | Autre | 22,00% | Luxembourg |
| BNP Paribas Funds Global Environment | Autre | 22,00% | Luxembourg |
| Nordea 1 - Global Climate and Environment Fund | Autre | 19,00% | Luxembourg |
| Robeco Smart Energy | Autre | 13,00% | Luxembourg |
| BNP Paribas Fund Aqua | Autre | 13,00% | France |
| Templeton Global Climate Change Fund | Autre | 11,00% | Luxembourg |

Le tableau reprend la liste des principaux investissements dans tous les fonds. La liste des principaux investissements des fonds est disponible dans les rapports annuels des fonds publiés sur les sites web des gestionnaires de fonds.

Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

| | |
|--|---------------|
| Investissements durables | 97,86% |
| Dont investissements environnementaux* : | 78,48% |
| Alignés sur la taxonomie : | 7,17% |
| Autres : | 71,43% |
| Dont investissements sociaux : | 44,42% |
| Investissements non durables | 2,14% |

*Un investissement, compte tenu de l'ensemble des activités qu'il couvre, peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social. Cependant, il ne peut être retenu qu'une seule fois comme investissement durable.

La catégorie « Investissements durables » couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie « Investissements non durables » inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme durable.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| | |
|-------|---------|
| Autre | 100,00% |
|-------|---------|

« Autres » fait référence aux investissements dans les fonds. La liste des secteurs économiques qui font l'objet d'investissements pour chaque fonds sous-jacent peut être consultée dans les rapports annuels des fonds publiés sur les sites web des gestionnaires de fonds.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

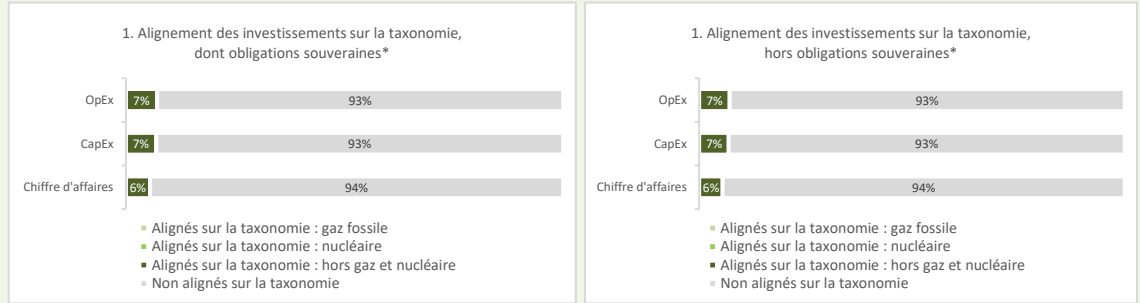
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

en % de l'ensemble des investissements

| | |
|------------------------|-------|
| Activités transitoires | 0,00% |
| Activités habilitantes | 0,00% |

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

| Investissements durables alignés sur la taxonomie en % de l'ensemble des investissements | 2024 | 2023 | 2022 |
|--|-------|-------|-------|
| | 7,17% | 0,00% | 0,00% |



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Une partie des investissements a été effectuée dans des activités durables ayant un ou plusieurs objectifs environnementaux qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE : 71,43%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Une partie des investissements a été effectuée dans des activités durables ayant un ou plusieurs objectifs sociaux : 44,42%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

L'objectif de l'ensemble des investissements, y compris ceux repris dans cette catégorie, est d'offrir une diversification et un rendement durable à long terme. Les stratégies d'exclusion (y compris celle des entreprises ne respectant pas le Pacte mondial des Nations Unies) et d'intégration de facteurs ESG permettent d'offrir des garanties minimales.

Les investissements repris dans cette catégorie recouvrent entre autres : cash ou instruments équivalents pour assurer la liquidité et des produits dérivés qui sont majoritairement utilisés à des fins de couverture (pour couvrir les écarts de change et les risques de taux d'intérêt). Ces investissements ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales du fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Conformément à leur stratégie d'investissement responsable, les gestionnaires de fonds ont appliqué les principes suivants au cours de la période de référence :

- intégration dans les décisions d'investissement de données non financières basées sur des critères ESG
- exercice des droits de vote aux assemblées générales ainsi que l'engagement sur les pratiques ESG des entreprises
- suivi des indicateurs de durabilité et des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Cette section n'est pas d'application pour ce produit.

